Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 288

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 288 5 octobre 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 10 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

288

Domaine public

Bas les masques !

Au plan parlementaire, la bataille de la participation a pris fin. Ont gagné ceux qui refusent un rôle quelconque aux travailleurs dans l'économie; sauf celui de produire. Pour eux, l'idéal de la démocratie a été atteint en 1848, par l'introduction du suffrage universel.

L'initiative des syndicats est claire: ancrer dans la Constitution un principe général susceptible d'être réalisé de manière évolutive. L'attitude du patronat n'est pas moins claire: noircir les intentions syndicales et fermer les portes de la participation; leur projet multiplie les verrous et reste même endeça de situations acquises dans certaines entreprises.

Un point positif pourtant: tous les compromis visant à aménager la participation — c'est-à-dire à la restreindre — ont échoué. Les citoyens sont en présence de deux propositions opposées. Certains ont regretté l'expression de cet antagonisme, ce « non » brutal adressé aux syndicats. Nous ne sommes pas de ceux-là. Parce que cet antagonisme correspond bien à une réalité; face au débat sur la participation, le discours sur la collaboration entre les « partenaires sociaux » et leurs intérêts communs n'a pas fait le poids; il s'est dégonflé comme la baudruche qu'il est. Le patronat n'accepte la collaboration que dans la mesure où son pouvoir reste intact. Les salariés en ont pris bonne note au moment où, face aux difficultés économiques présentes et à venir, se multiplient les appels à l'unité et à la lutte commune.

La participation reste une idée vague et ambiguë, nous l'avons dit à maintes reprises. Quelle que soit l'issue de la votation populaire, les résultats seront maigres, pratiquement. Il restera aux travailleurs, à travers leurs syndicats, à concrétiser ce qu'ils désirent et à lutter pour l'obtenir, sur le plan politique comme dans les négociations contractuelles.

Dans cette optique, le combat pour l'initiative populaire n'est pas sans importance. On sait que l'extrême-gauche la considère avec dédain; réaction normale pour les partisans du tout ou rien qui ne tolèrent que les actions qu'ils peuvent contrôler du début à la fin. Pour nous, cette votation aura valeur de symbole. Une victoire de l'initiative signifiera une première brèche dans les lignes de défense patronales. Mais une brèche qui ne clôt pas la lutte.

Le jeu des si...

En matière de participation, le verdict est donc clair au stade parlementaire ! La décision finale reflète bien le rapport de forces entre l'aile gauche et l'aile droite de la Chambre du peuple (il est rare en définitive que 176 conseillers sur 200 prennent part à un vote), pour ne pas parler des Etats, où la couleur des députés est pratiquement uniforme.

Le miracle aurait pu cependant se produire.

Revenons au moment crucial du dernier vote ! La proposition Canonica (soutien au projet du Conseil fédéral) est opposée à celle de la majorité de la commission (repli sur les formules creuses des Etats). Résultat serré: Canonica, et avec lui la gauche, est battu sur le fil par 90 voix contre 86. Pour quatre voix ! Celles de quatre socialistes absents, par exemple, tous excusés du reste le plus régulièrement du monde (voyage et maladie).

Pures spéculations, bien sûr ! C'est en effet ne pas tenir compte du fait que les partisans d'une participation réduite à néant auraient pu, eux aussi, recevoir des renforts sur le lot des absents. Qu'importe ! C'était notre petit moment de rêve sous le double signe des mathématiques et du hasard: à l'extrême limite, et en dépit de calculs tactiques les plus fins, le Vorort, tous les éléments se conjuguant contre lui, aurait pu perdre une bataille contre le Conseil fédéral, des outsiders bourgeois convaincus par la réthorique gouvernementale et la gauche réunis pour l'occasion.